



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
*en charge de l'artisanat***

DIRECTION
DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
.....

Punaauia, le 27/12/2019

Appel à candidatures pour 2 postes

La Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) lance un appel à candidature aux agents de la fonction publique ou aux ANFA pour les postes ci-après :

1) Comptable (Poste 7375)

Le candidat, de niveau cadre B ou assimilé, doit disposer de bonnes connaissances dans l'application des procédures liées à la comptabilité et au suivi des dépenses et des recettes d'un service de l'administration de la Polynésie française.

Les missions principales sont :

- Assister le responsable de bureau dans l'élaboration et l'exécution du budget du service ;
- Participer à la préparation du budget primitif et des collectifs budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement du service ;
- Mettre en œuvre, contrôler et optimiser les procédures relatives à la commande publique ou au régime d'intervention ;
- Comptabiliser et/ou contrôler des opérations d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en recettes comme en dépenses ;
- Gérer les commandes de fournitures, biens et services (fonction achat) ;
- Assurer la suppléance du responsable de bureau.

2) Employé de bureau (Poste 1296)

L'agent de catégorie D contribue au fonctionnement de la DCP par la réalisation de tâches administratives, la participation à l'accueil et à la logistique.

Les missions principales sont :

- Contribuer à l'enregistrement du courrier *arrivée* et *départ* ;
- Réceptionner le courrier, organiser son tri, sa distribution et son expédition ;
- Saisir ou mettre en forme des documents administratifs (courriers, actes, bordereaux, etc.) ;
- Vérifier la recevabilité des dossiers : formulaire dûment complété et pièces constitutives du dossier ;

- Assurer le standard et l'accueil du public ;
- Recevoir, filtrer et orienter les appels téléphoniques ;
- Effectuer des travaux de photocopie et de reliure ;
- Numériser, classer et archiver des documents et des dossiers ;
- Assurer la transmission et la diffusion de documents et objets divers, en interne et en externe à son organisme d'emploi.

Les fonctionnaires et les ANFA de la Polynésie française sont priés d'adresser à la DCP, par voie hiérarchique :

- Une lettre de motivation
- Un C.V
- Une fiche de mutation (FIDEMUT) dûment remplie et signée
- Et les 3 dernières fiches de notations

Les postes sont à pourvoir immédiatement.

Veillez transmettre vos candidatures par mail à fabienne.tokoragi@culture.gov.pf –

Tél : 40 50 71 88